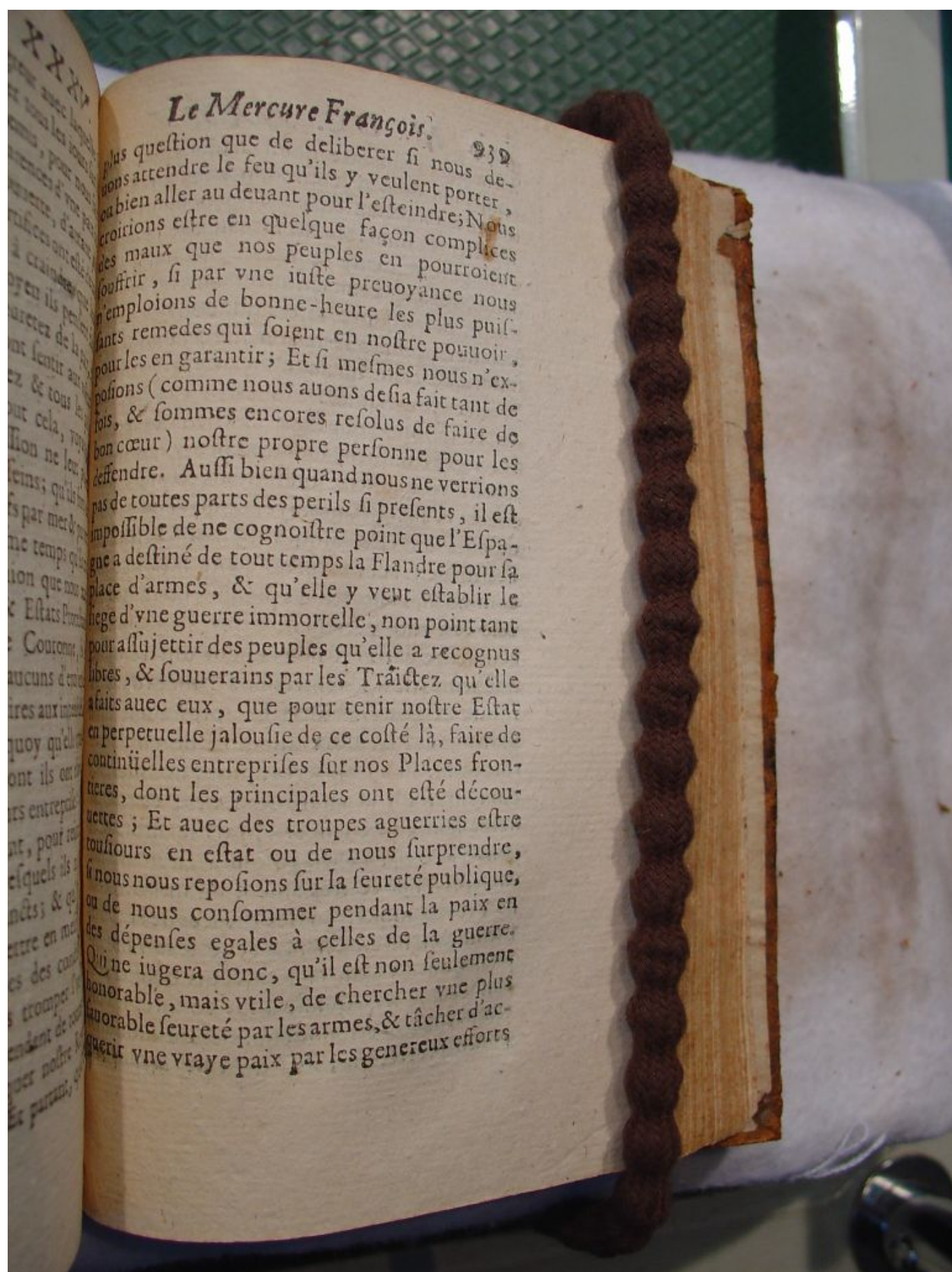
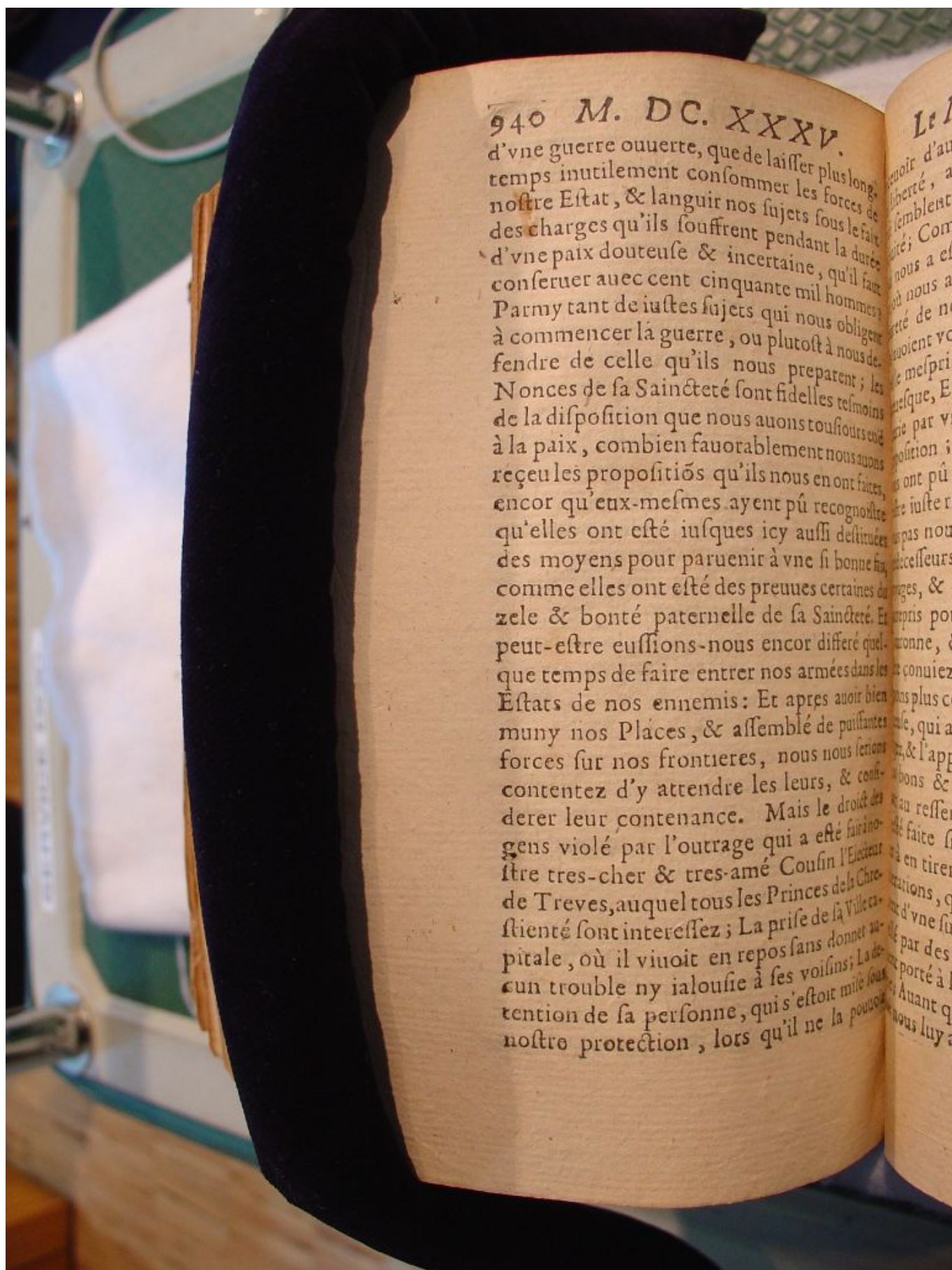


1635_0939.jpg



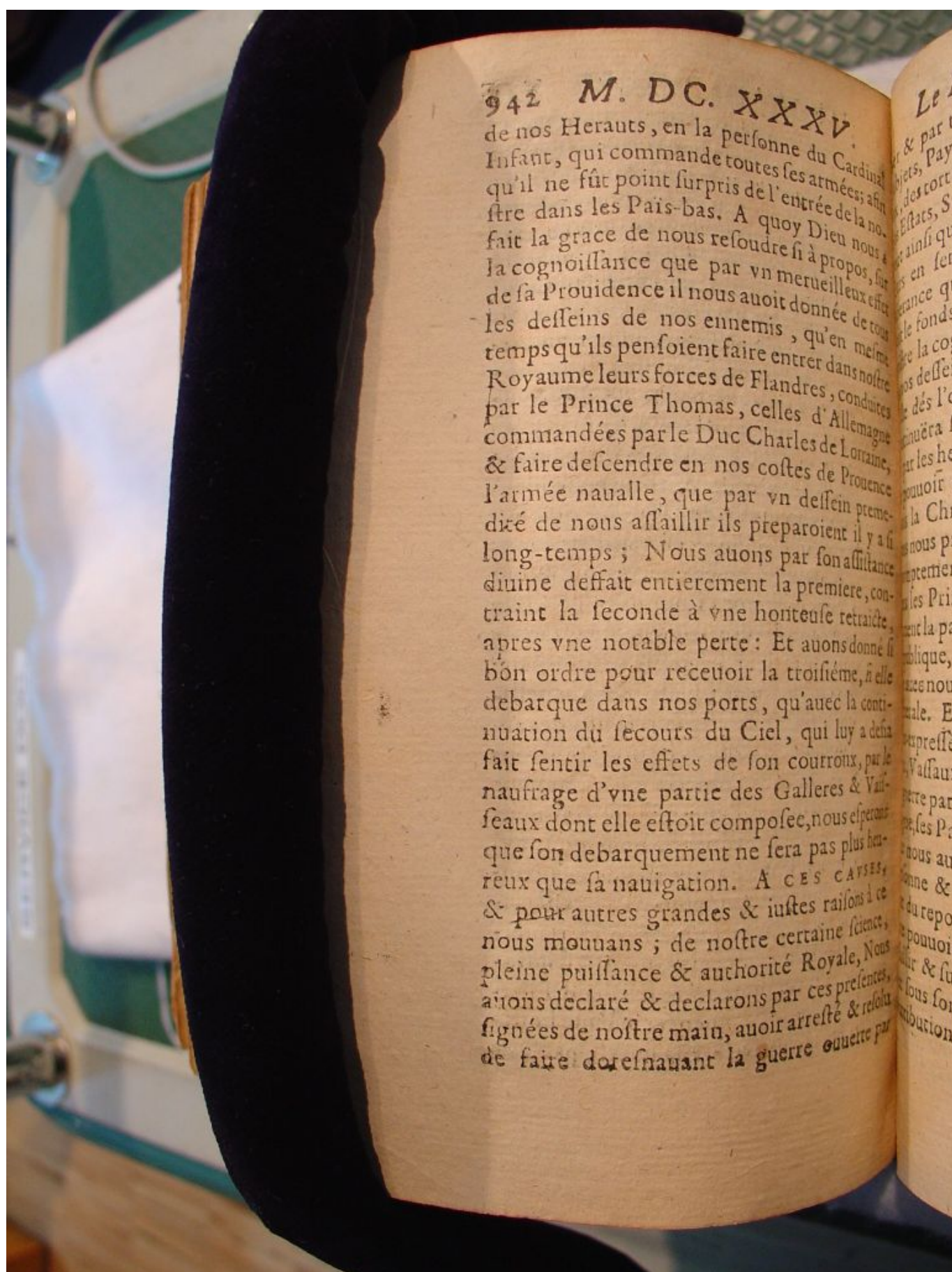
1635_0940.jpg



1635_0941.jpg



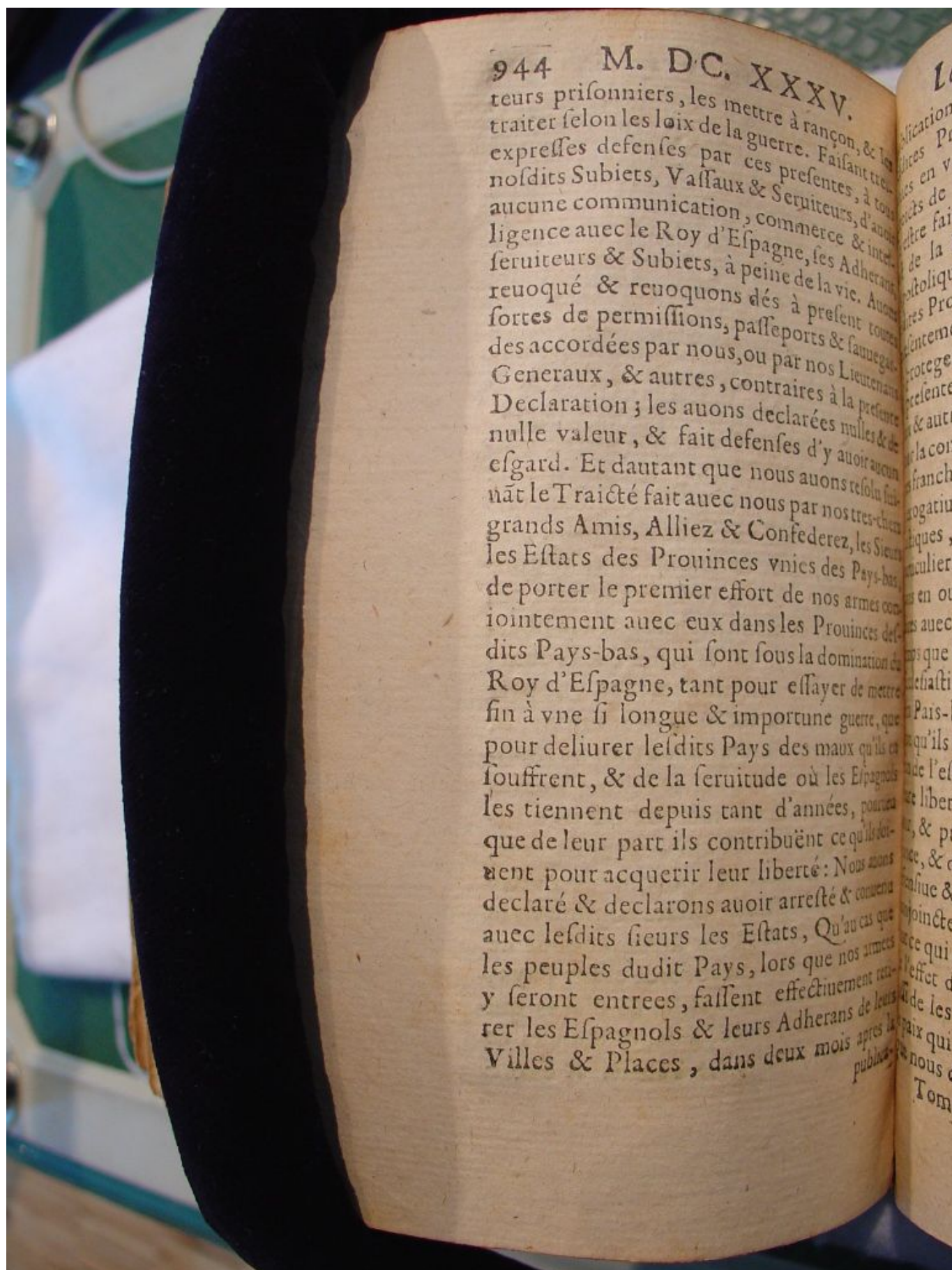
1635_0942.jpg



1635_0943.jpg



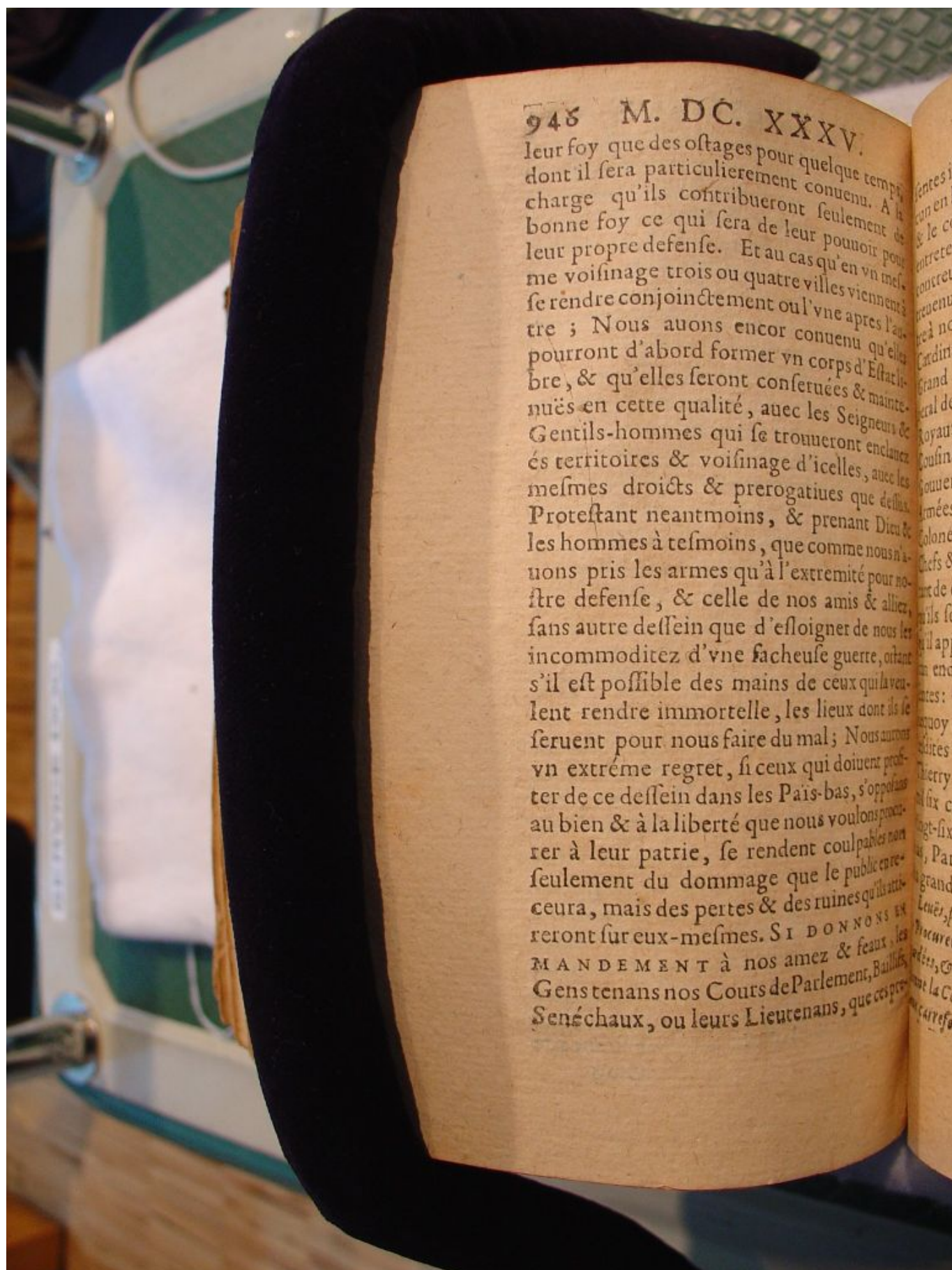
1635_0944.jpg



1635_0945.jpg



1635_0946.jpg



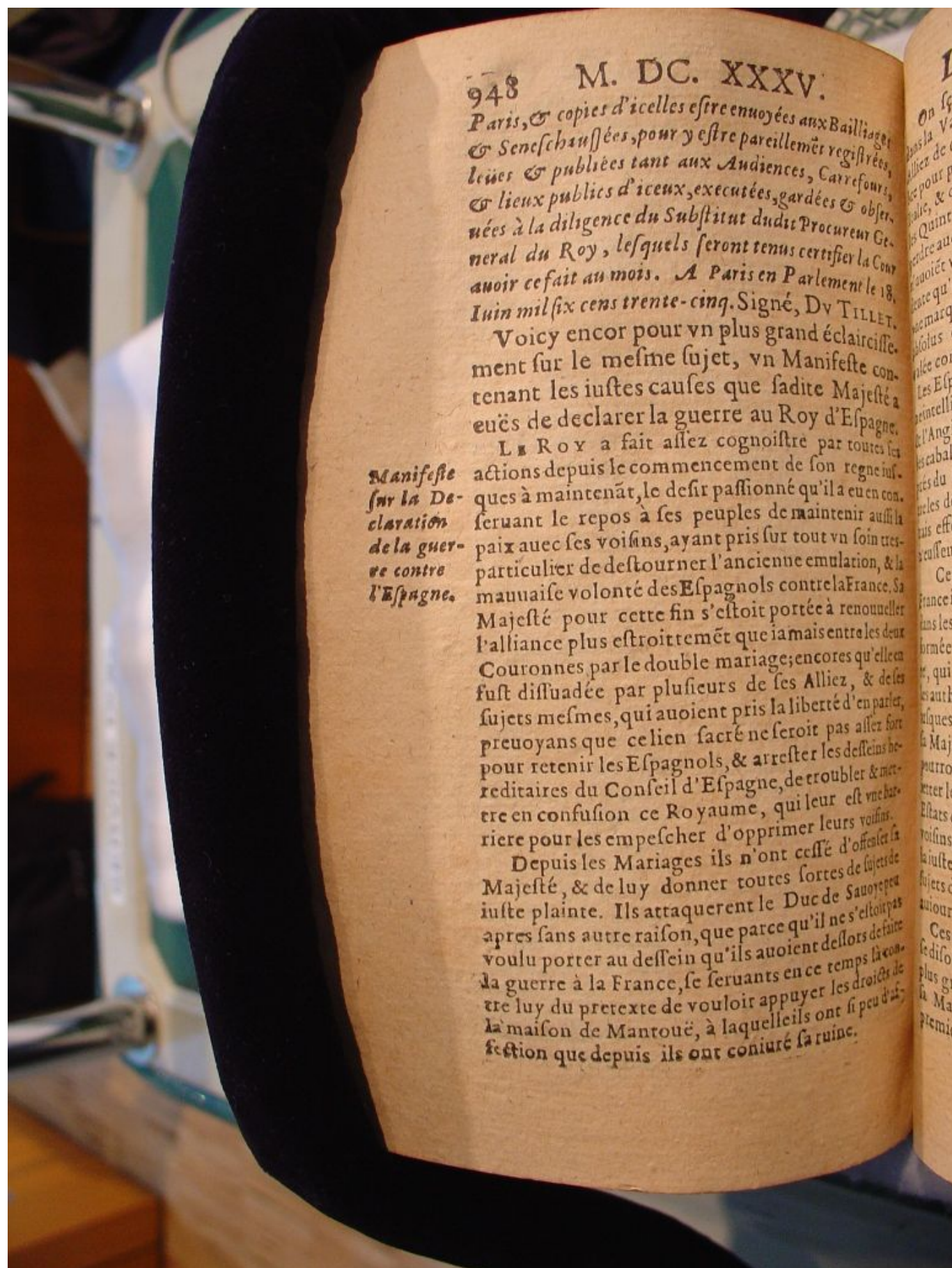
948 M. DC. XXXV.

leur foy que des ostages pour quelque temps
dont il sera particulièrement conuenu. A la
charge qu'ils contribueront seulement à la
bonne foy ce qui sera de leur pouuoir pour
leur propre defense. Et au cas qu'en vn mes-
me voisinage trois ou quatre villes viennent à
se rendre conjointement ou l'une apres l'autre ;
Nous auons encor conuenu qu'elles
pourront d'abord former vn corps d'Estat li-
bre, & qu'elles seront conseruées & mainte-
nuës en cette qualité, avec les Seigneurs &
Gentils-hommes qui se trouueront enclanz
es territoires & voisinage d'icelles, avec les
mesmes droicts & prerogatiues que dessus.
Protellant neantmoins, & prenant Dieu &
les hommes à tesmoins, que comme nous n'a-
uons pris les armes qu'à l'extremité pour no-
stre defense, & celle de nos amis & allies,
sans autre dessein que d'esloigner de nous les
incommoditez d'une facheuse guerre, ostant
s'il est possible des mains de ceux qui la ven-
lent rendre immortelle, les lieux dont ils se
seruent pour nous faire du mal ; Nous auons
vn extrême regret, si ceux qui doivent pro-
fiter de ce dessein dans les Pais-bas, s'opposant
au bien & à la liberté que nous voulons procu-
rer à leur patrie, se rendent coupables non
seulement du dommage que le public enre-
ceura, mais des pertes & des ruines qu'ils atti-
reront sur eux-mesmes. SI DONNONS EN
MANDEMENT à nos amez & feaux, les
Gens tenans nos Cours de Parlement, Baillifs,
Senéchaux, ou leurs Lieutenans, que ces pre-

1635_0947.jpg



1635_0948.jpg



*Manifeste
sur la De-
claration
de la guerre
contre
l'Espagne.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan